

**Appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement de l'entrée Est de Besançon
Carrefour de Palente et des Marnières et notamment les travaux de
dégagement des emprises, de terrassement, d'assainissement, de réseaux secs
et humides, et d'aménagements paysagers**

Autorisation de signature du marché

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

Le programme de l'opération d'aménagement de l'entrée Est sur la RN 83 consiste en la re-qualification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation de porte d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation de la traverse (section courante) et l'accessibilité pour les modes doux.

Par délibération du 14 mai 2004, le conseil communautaire a approuvé le projet présenté, a validé le phasage des travaux d'aménagement de l'Entrée Est et a autorisé le lancement des marchés d'études et de travaux.

Dès lors, le dossier de consultation relatif aux travaux de dégagement des emprises, de terrassement, d'assainissement, de réseaux secs et humides, et d'aménagements paysagers a été lancé.

Modalités de dévolution : Marché unique comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

Durée :

2 ans.

Compte tenu du montant estimé des travaux (2 533 254,50 € HT pour la tranche ferme et à 4 231 814,50 € H.T. pour l'ensemble des tranches), la consultation a été réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40-III, 58, 59 et 60 du Code des marchés publics.

Le 22 mars 2004, un avis de pré-information a été envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)

Le 11 août 2004, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Moniteur des TP.

La date de réception des offres était fixée au mercredi 22 septembre 2004 à 16 heures.

La commission d'appel d'offres d'ouverture des plis s'est réunie le 28 septembre 2004 à 9h30.

Le choix des fournisseurs après analyse a eu lieu lors de la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2004

► ANALYSE DES CANDIDATURES

Trois plis ont été reçus dans les délais. Les trois candidats ont présenté un dossier de candidature à jour des pièces fiscales et sociales.

Les sociétés admises pour l'ouverture de leur offre sont les suivantes:

VALERIAN,

STD avec comme co-traitants TP JC BONNEFOY, TTT Besançon, CGEV, SARL MALSEPA Frères

SACER avec comme co-traitant CGEV

► ANALYSE DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- l'analyse, la prise en compte et la proposition d'un phasage de travaux permettant de limiter au maximum la gêne à l'utilisateur et la durée du chantier, ainsi que le planning et les délais proposés qui en découlent
- les moyens humains et matériels qui seront proposés pour réaliser le chantier dans les conditions définies au dossier de consultation et notamment l'expérience du directeur de travaux sur une opération urbaine de la même ampleur,
- le prix de travaux

Ces critères portent sur l'ensemble des tranches.

Choix de l'offre la mieux disante

Sur la base d'une analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 octobre 2004, a attribué le marché au groupement d'entreprises solidaires STD, TP JC BONNEFOY, TTT BESANCON, CGEV, SARL MALPESA Frères

La solution de base est retenue. Toutefois, il a paru intéressant d'intégrer à celle-ci deux prix proposés dans la solution variante.

Il s'agit, d'une part, des prix relatifs à la signalisation provisoire horizontale en peinture jaune classique. Au cahier des clauses techniques particulières du dossier de consultation, il est préconisé un procédé thermocollé de type 3M. Ce procédé avantageux pour les couches de surface, s'avère inutile en phase provisoire sur une couche inférieure.

Ces prix de signalisation en peinture jaune classique représentent une économie substantielle.

D'autre part, la fourniture et la mise en œuvre de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères proposées, en couche de forme de trottoirs et de chaussées avec les prix fournis par le groupement STD est un critère écologique fort intéressant, dont la mise en œuvre comporte peu de risque et pour lequel l'économie est importante.

Après avoir pris connaissance de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 19 octobre 2004, à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer le marché avec le groupement solidaire d'entreprises STD, TP JC BONNEFOY, TTT BESANCON, CGEV, SARL MALPESA Frères, pour un montant de 3 694 474,67 € HT soit 4 418 591,71 € TTC.

Pour extrait conforme,
Le Président